



VOS ÉLUS CSE

Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.fr

Carmen MOLINO - GUERRERO

carmen.molino@francetravail.fr

Manuela SOUSA MATOS ATTIA

manuela.sousa-matos-attia@francetravail.fr

Mikaël FOURRÉ

mickael.fourre@francetravail.fr

VOTRE DÉLÉGUÉE REGIONALE et RESPONSABLE de SECTION

Mariama BLANCHOT

snap.blanchot-IDF@francetravail.fr

VOS DÉLÉGUÉES RÉGIONALES ADJOINTES

Marilyne BONNIER

marilyne.bonnier@francetravail.fr

Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.fr

Pour nous écrire, cliquez [ICI](#)



Flash CSE – 30 avril 2026

Parmi les sujets à l'ordre du jour du CSE d'avril, ce Flash traite des 2 sujets suivants :

- **Vote des prestations du CSE**
- **Réclamations individuelles et collectives**



• Vote des prestations du CSE

Lors du CSE d'avril dernier, un point a été présenté concernant les prestations sociales 2026, pour un montant total de 43 475 € financé sur le budget des œuvres sociales. Les élus devaient se prononcer sur les propositions soumises au vote.

La majorité des organisations syndicales (CFDT, FO, CFE-CGC et SNAP) s'est abstenue, ce qui revient de fait à un rejet des propositions.

Pour la majorité des élus, il n'est plus envisageable de voter des prestations sans disposer d'une vision claire et définitive du budget. À ce jour, le bilan 2025 n'a toujours pas été présenté et le budget communiqué en février n'était que provisoire. Nous ne savons donc pas si le budget 2026 annoncé correspond à la réalité financière du CSE. D'ailleurs, lors du vote sur les chèques-vacances, nous avons déjà conditionné notre accord à la présentation d'un budget clair et consolidé pour les prochaines prestations.

Le SNAP IDF a également choisi de s'abstenir pour plusieurs raisons :

- Les offres proposées sont essentiellement concentrées sur Paris, laissant de côté une grande partie des collègues des autres départements ;
- Les frais de déplacement et de restauration liés aux activités parisiennes représentent un coût important pour de nombreux agents ;
- Nous attendons des comptes actualisés, l'élection d'un trésorier ainsi que des propositions culturelles plus équilibrées sur l'ensemble du territoire francilien.



Le Secrétaire du CSE a pris acte de ces demandes et nous espérons que de nouvelles propositions pourront être présentées lors du prochain CSE de mai.

Le SNAP reste convaincu qu'il existe de nombreuses alternatives culturelles dans les autres départements d'Île-de-France. Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous les transmettre : nous les relayerons au bureau afin qu'elles puissent être intégrées aux futures prestations proposées aux agents.

• Réclamations individuelles et collectives

SNAP Les questions du SNAP :

• **Au cours de la campagne EPA, des agents de niveau C1 à C3, éligibles à l'article 20.4 de la CCN, se sont vus proposer des Plans d'Action Partagés, parfois hyper-ambitieux. Est-ce normal ?**

Réponse de la DR :

la Direction indique : "il n'est écrit nulle part qu'un agent en niveau C ne peut pas se voir proposer un PAP"... Mais reconnaît qu'il doit être proportionné au niveau à atteindre, et rappelle que le franchissement d'échelon en niveau C, c'est-à-dire en début de carrière, doit logiquement être plus rapide que sur les niveaux plus élevés. De fait, donc, les situations d'agents de niveau C en 20.4 doivent être plus rares que sur les niveaux supérieurs, mais existent, et pour ces agents, il est normal qu'ils se voient proposer un PAP.



- **Deux questions relatives à l'accueil en agence ont été abordées.**

**Pouvez-vous rappeler les règles concernant la présence managériale à l'ouverture de site ?
Quelle est la règle à avoir en tête concernant l'Expression d'Intentions Suicidaires ?**

Réponses de la DR :

Concernant l'ouverture des agences, celle-ci doit être assurée par un manager : REA, directeur d'agence ou directeur adjoint. En cas d'impossibilité majeure, la présence d'un représentant de la Direction départementale est recommandée.

Concernant EDIS, tout collaborateur recevant une expression d'intention suicidaire doit immédiatement rédiger une fiche de signalement. Une file de traitement dédiée permet ensuite la mise en œuvre des actions nécessaires avec l'ELD.

- **Avez-vous des informations concernant la relocalisation du Campus Ardennes et de la DD75 ?**

Réponse de la DR :

Concernant le Campus Ardennes et Place d'Italie, aucune information n'est disponible pour Place d'Italie. En revanche, une fermeture du site Ardennes est envisagée pour la DD 75 et le Campus, même si la solution cible n'est pas encore définie. La DD 75 s'installera à l'agence de Diderot, pour suivre ensuite cette dernière lors de son déménagement.



Questions des autres OS :

- **Quelle organisation la Direction régionale préconise-t-elle pour la gestion des grands comptes ? Pourquoi certains directeurs d'agence demandent-ils aux conseillers du Service Entreprise de se mettre en retrait malgré des relations de confiance établies depuis plusieurs années ? Cette évolution génère incompréhension des entreprises, frustration des conseillers FT Pro et dysfonctionnements.**

Réponse de la DR :

L'approche grands comptes en IDF concerne 127 établissements. Mise en place début 2024, elle vise à construire une relation durable avec les décideurs d'entreprises disposant souvent de plusieurs implantations nationales.

Cette organisation répond à un besoin d'harmonisation des échanges, des décisions et des informations entre France Travail et ces entreprises. L'objectif est de proposer un point d'entrée unique au niveau décisionnel, national ou régional. La démarche permet également de faciliter l'accès aux dirigeants, DRH ou membres de COMEX, alors que les conseillers FT Pro étaient parfois limités à des interlocuteurs intermédiaires sans visibilité globale.

Chaque grand compte dispose ainsi, dans la plupart des cas, d'un directeur d'agence référent chargé d'accompagner les équipes FT Pro, de coordonner la relation entreprise et de porter une stratégie régionale commune concernant les recrutements et dispositifs mobilisables (MRS, POI, etc.).

- **Des collègues CSP regrettent l'absence d'espaces d'échanges locaux ou départementaux sur l'évolution de leur métier. Contrairement aux équipes GDD ou placement, ils ne bénéficient pas de réunions régulières pour être informés, partager leurs difficultés ou faire des propositions. Ils ont le sentiment d'être isolés au sein des agences. Quelques informations sont transmises via Teams, mais sans réelle animation d'équipe.**

Réponse de la DR :

Les conseillers CSP sont pleinement intégrés aux équipes des agences et participent aux réunions et temps collectifs selon l'organisation définie localement, sous la responsabilité d'au moins un responsable d'équipe.

Dans chaque direction départementale, un chargé de mission pilote et anime le dispositif CSP : coordination territoriale, animation des REA et des conseillers, échanges de pratiques et sécurisation des rendez-vous liés aux prestations et aux entretiens de pré-bilan (PBI).

Les conseillers CSP disposent aussi d'un canal régional dédié, animé par DDO, qui diffuse régulièrement des informations sur les évolutions métier, les outils, la réglementation, les pratiques professionnelles et les plans de licenciement.

- **L'activation de la caméra est-elle obligatoire lors des visio Teams ?**

Réponse de la DR :

L'activation de la caméra en réunion est prévue par l'accord Télétravail. Cette demande est considérée comme relevant du fonctionnement collectif et de la vie d'équipe, sans constituer une atteinte excessive à la liberté individuelle.

- **Le positionnement d'un agent sur une mission FSE relève t-elle du volontariat ?**

Réponse de la DR :

Concernant les missions FSE, le principe reste le volontariat. Toutefois, en l'absence de volontaires, les nécessités de service et le maintien des financements européens peuvent conduire le manager à désigner un agent.

